

Cosmétiques et réglementation européenne : fondamentaux et étapes clés de mise sur le marché

Public ⁽¹⁾ : Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de produits cosmétiques (DG, gestion de projet, services R&D, commerce, réglementaire, marketing...) que ce soient des sous-traitants, des marques déjà établies, des porteurs de projet...

Les participants et participantes sont sélectionnés par l'entreprise au regard de ce programme. Toute personne qui s'inscrit dans un projet d'évolution défini par l'entreprise et en lien avec la thématique.

Pré-requis : Aucun. Les bases seront reprises au début de la formation

Durée : 1 jour soit 7 heures répartie en 2 demi-journées

Dates et Lieu : les vendredis 14 et 21 mars 2025 Formation en distanciel

De 09h30 à 13h00

Objectifs ⁽²⁾ : A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Comprendre les fondamentaux du règlement cosmétique européen ainsi que les étapes clés de mise sur le marché
- Valider ses acquis réglementaires
- Appréhender les contraintes et les obligations du règlement
- Identifier les actions à mettre en place pour s'y conformer

Expert :



Formation animée par **Amandine Perez**,
Experte en réglementation cosmétique européenne.

Méthodes et moyens pédagogiques : La formation se fera par l'outil de visioconférence (outil utilisé à définir). Un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder. Le support de formation Powerpoint sera partagé et présenté (support qui sera également transmis par voie électronique à chaque participant de la formation) en alternant exposés et discussions/échanges avec le formateur si question(s) sur le(s) point(s) qui vien(n)ent d'être présenté(s). Illustration de certains points soulevés par des exemples et/ou exercices

Modalités d'évaluation et de suivi : Auto-positionnement / Évaluation à chaud de la formation / Feuille d'émargement par demi-journée / Délivrance d'un certificat de réalisation nominatif

Modalités d'évaluation et de suivi utilisées : Exercices, évaluation des acquis via quiz (test QCM) en ligne à compléter en fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Contenu :

Demi-journée 1 – 03,5 heures

I. Origine et évolution de la réglementation cosmétique en France et en Europe

- L'affaire du Talc Morhange
- Les différentes évolutions de la réglementation
- Le cadre réglementaire d'aujourd'hui

II. Qu'est-ce qu'un produit cosmétique ?

- Définition
- Catégories de produits cosmétiques
- Classification
- Produits frontières

(Quiz intermédiaire pour valider ses acquis)

III. Focus sur le règlement cosmétique européen

- Personne responsable
- Composition des produits (ingrédients interdits, ingrédients autorisés, ingrédients restreints, les substances CMR...)
- Etiquetage des produits (règles d'étiquetage)
- Allégations
- Sécurité des produits
- Dossier d'Information Produit
- Notification des produits
- Cosmétovigilance

(Quiz, exercices pour valider ses acquis)

Demi-journée 2 – 03,5 heures

III. Focus sur le règlement cosmétique européen (suite) reprise selon l'endroit où s'est arrêtée la première demi-journée

- Personne responsable
- Composition des produits (ingrédients interdits, ingrédients autorisés, ingrédients restreints, les substances CMR...)
- Etiquetage des produits (règles d'étiquetage)
- Allégations
- Sécurité des produits
- Dossier d'Information Produit
- Notification des produits
- Cosmétovigilance

(Quiz, exercices pour valider ses acquis)

IV. La mise sur le marché et après ?

- La veille réglementaire
- Le contrôle des produits (surveillance des produits cosmétiques sur le marché en France)

Evaluation sous forme de quiz (QCM) en ligne à la fin de la formation

Session questions/réponse

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTION DE FORMATION

Modalités et délais d'accès :

Pour l'Inter-Entreprises, un bulletin d'inscription est à nous retourner complété et signé pour valider la participation.

Nos formations sont accessibles par le biais de sessions organisées en inter-entreprises. Le délai d'accès dépend de la programmation des sessions Inter-Entreprises et des places disponibles. Les dates sont consultables sur notre site internet www.formadexp.fr ou en nous contactant par téléphone au **02 35 22 84 90** ou par email à l'adresse contact@formadexp.fr

Elles sont réalisables également en intra-entreprise ou sur-mesure à la demande des entreprises. Pour toutes demandes, merci de nous contacter pour plus d'informations.

Moyens techniques et d'encadrement : Convocation, programme, livret d'accueil et règlement intérieur pour les participants et participantes. Salle de formation équipée d'un paperboard, d'un écran d'une connexion wifi et d'un vidéo projecteur. Feuilles d'émargement signées par les stagiaires par demi-journée et par le formateur.

Dans le cas d'une réalisation dans des locaux hors de chez Formadexp, l'entreprise s'engage à mettre à disposition une salle adaptée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, d'un paperboard, d'un écran et adaptée au nombre de personnes.

⁽¹⁾ Formadexp est attentif au projet de formation de toute personne. Si vous êtes en situation de handicap contactez-nous pour l'analyse de l'adaptation des modalités et des moyens pédagogiques de l'action de formation ainsi que pour connaître nos conditions d'accueil et d'accès.

⁽²⁾ Les actions de formations dispensées par Formadexp entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle. Elles concourent au maintien ou au développement des compétences du stagiaire et favorisent l'accès à l'emploi. L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un ou plusieurs objectifs (Articles L 6313-1, L 6133-1, L6313-3).